

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE INTERCOMMUNAL

N° 004/10/2024

EXERCICE 2024

Heures Supplémentaires
Année scolaire 2023/2024

Membres en exercice :	13
Présents :	10
Suf. Exprimés :	10
Votes pour :	10
Votes contre :	00
Abstentions :	00

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à 18h30, le Comité Intercommunal du SITS de Chârost – St Florent, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni en ses locaux, Place de la République à St Florent/Cher, sous la présidence de Madame C. LOZACH-SIRET.

Secrétaire de séance : Mme TRAMUNT

Date de convocation : 15 Octobre 2024.

Etaient présents :

Mme BERTON (Titulaire) de Charost – M. GONTHIER (Titulaire) de Civray – Mme FOSSE (Titulaire) de Lapan – Mme TRAMUNT (Titulaire) de Plou – Mme ROTH (Titulaire) de Poisieux – Mme THURNEYSSSEN (Suppléante) de Primelles – M. DELILLE (Titulaire) de St Caprais – Mme ROBERT (Titulaire) de St Florent/Cher – M. PHILIPPEAU (Titulaire) de Saugy – Mme LOZACH-SIRET (Titulaire) de Villeneuve/Cher.

Etaient excusés :

M. BONNET (Titulaire) de Primelles.

Etaient absents :

Mme CAULIER (Titulaire) de Corquoy – Mme PAVIOT (Titulaire) de Lunery – M. ALIAGAS (Titulaire) de St Ambroix.

Ont donné « Pouvoir » :

/

La Présidente expose,

L'analyse du Rapport d'Activité, pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2024 présente un dépassement du temps conventionnel de travail.

Le dépassement horaire concerne les trois postes et s'établit comme suit :

- Manuela GOMES: Adjoint Technique Ppal de 2^{ème} classe : 15 heures supplémentaires
- Arnaud CHABANCE : Agent de Maitrise : 20 heures supplémentaires
- Arnaud CHABANCE : Adjoint Administratif Ppal de 2^{ème} classe : 147 heures supplémentaires

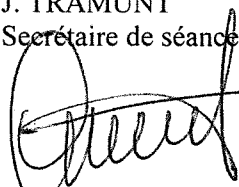
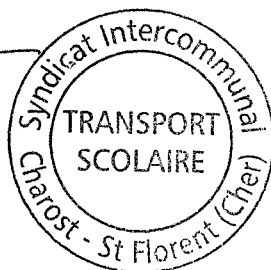

Il y a lieu de régler les heures supplémentaires produites, au tarif unique correspondant de 1 à 14 heures supplémentaires mensuelles pour l'agent en fonction de son indice.

Après en avoir délibéré,

LE COMITE INTERCOMMUNAL

- approuve à l'unanimité des membres présents les résultats chiffrés,
- la ligne budgétaire 64111 étant suffisamment provisionnée,
- charge sa Présidente de rédiger et signer tous les documents nécessaires à ce paiement.

Saint Florent/Cher, le 22 Octobre 2024

J. TRAMUNT
Secrétaire de séanceC. LOZACH-SIRET
Présidente du SITS




Au registre sont les signatures

Rendue exécutoire

Transmise en Préfecture le :

Publiée le :

La Présidente du SITS,